



POLITIQUE D'INFORMATION DES CLIENTS B2B

CT-IPC

Rédacteurs	SOFIA KAZAKOVA ADRIEN TABONE – DPO externalisé
Coordonnées	adrien.tabone@mon-dpo-externe.com sofia.kazakova@ct-ipc.com
Date	25/11/2025

1. Traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par CT-IPC en sa qualité de responsable de traitement

Dans le cadre de la gestion et de l'exécution de ses relations contractuelles avec ses partenaires professionnels (fournisseurs, clients, etc.), le CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL DE LA PLASTURGIE ET DES COMPOSITES (ci-après « CT-IPC »), dont le siège est situé 2 rue Pierre et Marie Curie, 01100, BELLIGNAT, est amené à traiter des données à caractère personnel relatives aux interlocuteurs désignés par ces derniers (notamment leurs salariés et/ou représentants).

Ces traitements sont réalisés par CT-IPC en sa qualité de responsable de traitement, pour les finalités (objectifs) suivantes :

Finalités des traitements de données à caractère personnel	Sous-finalités des traitements de données à caractère personnel	Base(s) légale(s) sur le fondement desquels sont mis en œuvre les traitements de données à caractère personnel
Gestion de la relation contractuelle et commerciale avec le partenaire	• Suivi de la prestation, des commandes et du contrat ; • Assistance ; • Gestion des réclamations	• Exécution du contrat liant CT-IPC et le partenaire concerné
Gestion de la facturation et de la comptabilité	• Facturation ; • Tenue de la comptabilité ; • Gestion des paiements ; • Recouvrements	• Respect des obligations légales applicables à CT-IPC • Exécution du contrat liant CT-IPC et le partenaire concerné
Réalisation d'enquêtes de satisfaction	• Analyses statistiques	• Intérêt légitime de CT-IPC à assurer la gestion de ses relations B2B et à promouvoir ses activités auprès des professionnels de son écosystème
Envoi d'informations institutionnelles ou techniques sur les activités de CT-IPC	• Communiquer auprès de ses partenaires professionnels	• Intérêt légitime de CT-IPC à assurer la gestion de ses relations B2B et à promouvoir ses activités

		auprès des professionnels de son écosystème
--	--	--

2. Données concernées

Les catégories de données susceptibles d'être traitées sont notamment :

- Données d'identification et de contact professionnel (nom, prénom, fonction, adresse électronique professionnelle, numéro de téléphone professionnel, adresse postale du partenaire professionnel) ;
- Données nécessaires à la gestion administrative et financière du contrat (références de contrat, coordonnées de facturation, informations bancaires si applicables).

Ces données peuvent être collectées directement auprès des personnes concernées, notamment via le renseignement du formulaire « Création de compte client » ou du formulaire « Création compte fournisseur », lors d'échanges par courriel, téléphone ou lors de la participation à des réunions, formations ou événements organisés par CT-IPC.

Ces données peuvent également être collectées de manière indirecte, dans le cadre des relations contractuelles entre CT-IPC et ses partenaires professionnels (via les contrats, conventions, bons de commande ou échanges institutionnels).

3. Destinataires des données

L'accès aux données à caractère personnel collectées est strictement limité aux personnels habilités de CT-IPC ainsi qu'à ses prestataires techniques agissant en qualité de sous-traitants, conformément à l'article 28 du RGPD, et uniquement sur instructions documentées de CT-IPC.

Ces sous-traitants sont soumis à des obligations de sécurité et de confidentialité conformes à la réglementation applicable.

CT-IPC ne vend, ne loue ni ne communique ces données à des tiers non autorisés.

Les données sont hébergées au sein de l'Union européenne et ne font pas l'objet d'un transfert vers un pays tiers non reconnu comme adéquat par la Commission européenne.

4. Durée de conservation

Finalités des traitements de données à caractère personnel	Durée de conservation des données
Gestion de la relation contractuelle et commerciale avec le partenaire professionnel	Pendant toute la durée de la relation contractuelle, puis archivées pendant cinq (5) ans à compter de la fin de la relation contractuelle, à des fins de preuve et de conformité légale.
Gestion de la facturation et de la comptabilité	10 ans à compter de la date de clôture de l'exercice fiscal auxquelles les données sont rattachées.
Réalisation d'enquêtes de satisfaction	Pendant toute la durée de la relation contractuelle, puis jusqu'à trois (3) ans à compter du dernier contact émanant du professionnel.
Envoi d'informations institutionnelles ou techniques sur les activités de CT-IPC	Pendant toute la durée de la relation contractuelle, puis jusqu'à trois (3) ans à compter du dernier contact émanant du professionnel.

5. Droits des personnes concernées

En vertu des dispositions réglementaires, vous disposez de droits sur vos données à caractère personnel :

Droit d'accès – article 15 – 16 RGPD	« L'exercice du droit d'accès permet de savoir si des données vous concernant sont traitées et d'en obtenir la communication dans un format compréhensible. Il permet également de contrôler l'exactitude des données et, au besoin, de les faire rectifier ou effacer » (page CNIL dédié).
	« Vos données personnelles apparaissent dans un fichier non obligatoire et vous ne souhaitez plus qu'elles y figurent ? Le droit d'opposition vous permet de vous opposer à ce que vos données soient utilisées par un organisme pour un objectif précis. Vous devez mettre en avant « des raisons tenant à votre situation particulière », sauf en cas de prospection commerciale, à laquelle vous pouvez vous opposer sans motif. » (Définition issue de la

Droit d'opposition – article 21 RGPD	page du site internet de la CNIL) / Lorsque le traitement est fondé sur l'intérêt légitime de CT-IPC. Ainsi, CT-IPC cessera le traitement, sauf s'il existe des motifs légitimes et impérieux qui prévalent sur vos intérêts, droits et libertés, tels que le respect d'une obligation légale (à l'instar de celles imposant la conservation de documents) ou encore la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice.
Droit de rectification – article 16 RGPD	« Le droit de rectification permet de corriger des données inexactes vous concernant (âge ou adresse erronée) ou de compléter des données (adresse sans le numéro de l'appartement) en lien avec la finalité du traitement » (définition issue de la page du site internet de la CNIL).
Droit d'effacement (« droit à l'oubli ») – article 17 RGPD	Ce droit vous permet d'obtenir du responsable de traitement l'effacement, dans les meilleurs délais, de données à caractère personnel vous concernant. « Vous pouvez obtenir son effacement si au moins une de ces situations correspond à votre cas : • Vos données sont utilisées à des fins de prospection ; • Les données ne sont pas ou plus nécessaires au regard des objectifs pour lesquelles elles ont été initialement collectées ou traitées ; • Vous retirez votre consentement à l'utilisation de vos données ; • Vos données font l'objet d'un traitement illicite (par exemple, publication de données piratées) ; • Vos données ont été collectées lorsque vous étiez mineur dans le cadre de la société de l'information (blog, forum, réseau social, site web...) ; • Vos données doivent être effacées pour respecter une obligation légale ; • Vous vous êtes opposé au traitement de vos données et le responsable du fichier n'a pas de motif légitime ou impérieux de ne pas donner suite à cette demande ». (Définition issue de la page du site internet de la CNIL).
	« Si vous contestez l'exactitude des données utilisées par l'organisme ou que vous vous opposez à ce que vos données soient traitées, la loi autorise l'organisme à

Droit de demander une limitation du traitement -article 18 RGPD	procéder à une vérification ou à examen de votre demande pendant un certain délai. Pendant ce délai, vous avez la possibilité de demander à l'organisme de geler l'utilisation de vos données. Concrètement, il ne devra plus utiliser les données mais devra les conserver » (définition issue de la page du site internet de la CNIL). Le droit à la limitation temporaire du traitement de vos données personnelles s'applique notamment en vue de procéder à des vérifications, à savoir : • Lorsque vous contestez l'exactitude de vos informations, le temps que CT-IPC puisse vérifier qu'elles sont correctes ; • Si le traitement est illicite et, plutôt que demander leur effacement, vous préférez limiter leur utilisation ; • Si CT-IPC n'a plus besoin des données pour le traitement mais qu'elles restent nécessaires pour vous permettre de constater, exercer ou défendre un droit en justice ; Si vous vous opposez au traitement en application de votre droit d'opposition, pendant la durée de vérification ayant pour objet de confirmer que les motifs légitimes poursuivis par CT-IPC prévalent sur les vôtres.
Droit à la portabilité des données - article 20 RGPD	« Le droit à la portabilité vous offre la possibilité de récupérer une partie de vos données dans un format lisible par une machine. Libre à vous de stocker ailleurs ces données portables ou les transmettre facilement d'un système à un autre, en vue d'une réutilisation à d'autres fins » (définition issue de la page du site internet de la CNIL). Néanmoins, l'exercice de votre droit à la portabilité est possible uniquement si : • Il porte uniquement sur vos données personnelles, excluant toutes les données anonymes ou celles de tiers ; • Il ne porte pas atteinte aux droits et libertés de CT-IPC (en particulier le secret des affaires) ou des tiers (en particulier les droits de propriété intellectuelle) ; • Il concerne des données personnelles traitées de manière automatisée (à l'exclusion donc des fichiers papiers) ;

	Le traitement est fondé sur votre consentement ou l'exécution d'un contrat conclu avec CT-IPC.
Droit de définir des directives – article 85 de la loi Informatique et libertés	Vous pouvez adresser des directives générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication, s'agissant de vos données personnelles dans l'hypothèse de votre décès. Les directives peuvent être révoquées à tout moment. A défaut de directives, CT-IPC s'engage à détruire les données personnelles, sauf si leur conservation s'avère nécessaire à des fins probatoires ou pour répondre à une obligation légale.

Afin de connaître le contenu exact de vos droits, nous vous invitons à vous rapporter aux articles précités du RGPD ou consulter le lien suivant : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles> (« les droits pour maîtriser vos données personnelles ! »).

Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) au sujet du traitement de vos données personnelles. Nous vous encourageons à prendre contact avec CT-IPC avant tout dépôt de plainte afin que nous puissions répondre à vos demandes et attentes.

6. Comment exercer vos droits ?

Pour exercer vos droits, vous pouvez effectuer une demande :

- Par e-mail à l'adresse suivante : DPO@ct-ipc.com
- Par courrier postal à l'adresse suivante :

Délégué à la protection des données
IPC
2 rue Pierre et Marie Curie
01100 BELLIGNAT

Vous êtes par ailleurs informé, conformément à l'article 13-1, b) du RGPD, que l'entité Mon DPO externe (<https://mon-dpo-externe.com/>) est désignée en qualité de Délégué à la Protection des Données ("DPO") auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, pour le compte de CT-IPC. Vous pouvez directement contacter le DPO via le formulaire de contact mis à disposition sur son site internet.

A titre exceptionnel, un titre d'identité signé pourra vous être demandé par le délégué à la protection des données si ce dernier éprouve des doutes sérieux quant à l'identité de l'auteur de la demande.

Lorsque vous exercez vos droits, le délégué à la protection des données traite vos données à caractère personnel à des fins de gestion de votre demande. Ces données sont conservées pendant 1 mois (à l'exception de la copie de votre pièce d'identité (si celle-ci est demandée),

laquelle est conservée le temps de la vérification visuelle uniquement) puisque CT-IPC a l'obligation de répondre dans ce délai. Néanmoins, le délai peut être porté à 3 mois compte tenu de la complexité de la demande.

7. Sécurité des données

CT-IPC met en œuvre l'ensemble des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel, conformément aux exigences du RGPD, et pour prévenir toute destruction, perte, altération, divulgation ou accès non autorisé.